

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DDCT 219 Subvention Fonds du Maire (24.000 euros) et convention avec l'association Comité des Fêtes et des œuvres sociales du 10e arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à l'association « Comité des Fêtes et des œuvres sociales du 10e arrondissement » domiciliée dans le 10e arrondissement de Paris ou actives dans cet arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Comité des Fêtes et des œuvres sociales du 10e arrondissement », 72, rue du Faubourg Saint Martin - 75010 Paris pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 24.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association « Comité des Fêtes et des œuvres sociales du 10e arrondissement » (19345/ 2014_07736).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (10e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2014 ou années suivantes.